



PRÉFET DE L'ISERE

Compte-rendu de réunion

**OBJET DE
LA RÉUNION**

**Étude de Zone du Sud Grenoblois
Comité de pilotage**

DATE

04/07/17

SERVICE / UNITÉ : DREAL Auvergne-Rhône-Alpes
Unité Départementale de l'Isère

Date du compte rendu : 28/07/17

NOM, Prénom / Service	Service
PARTICIPANTS :	
BROQUAIRE Mathias	UIC Rhône-Alpes
CHARPIN Isabelle	APORA
CORREIA Olivier	APORA
FORAY Jean-Pierre	DREAL
GARNIER Sophie	BG
POURCHET Michel	FRAPNA
THOMASSON Alexandre	ATMO Auvergne-Rhône-Alpes
VESSIERE Bruno	CFDT
VUKOVIC Agnès	DREAL
EXCUSES :	
CASTEL Corinne	ARS 38
CLOTEAU Françoise	La Métro
GRAMMONT Vincent	INERIS
ZOWAL Hélène	Agence de l'Eau RMC

<p>sur les investigations complémentaires de la phase 2</p>	<p>sur l'air des sols, les sols et les végétaux impactés par les retombées atmosphériques et les végétaux arrosés avec les eaux souterraines et les eaux de surface, qui a été transmis au COPIL en amont de la réunion. Elle décrit les ajustements et/ou modifications qu'elle a proposés vis-à-vis des préconisations d'ANTEA. Notamment, une priorisation a été proposée à l'issue de la phase 1, d'une part des investigations selon les milieux et d'autre part des substances dans chaque milieu.</p> <p><u>Gaz des sols (priorité 1) :</u> BG propose d'investiguer les gaz des sols (analyses faites sur les sites proposés au plus proche des sources) et non l'air sous dalle. Cette démarche est majorante par rapport à ce qu'avait proposé ANTEA. L'analyse de l'air sous dalle n'est pas adaptée à une étude de zone car elle n'est pas reproductible d'une maison à l'autre ou d'un lotissement à l'autre. Une discussion sur la représentativité des investigations proposées pour les gaz des sols s'est tenue. Il a été acté que des blancs analytiques seront réalisés sur tous les piézaires objet de mesures.</p> <p><u>Végétaux arrosés avec les eaux souterraines (priorité 2) :</u> Le plomb a été ajouté aux autres métaux à investiguer.</p> <p><u>Végétaux arrosés avec les eaux de surface (priorité 2):</u> Une enquête préalable sur l'origine des eaux d'arrosage sera nécessaire.</p> <p>S. GARNIER propose deux campagnes de mesures sur les végétaux à deux périodes de culture différentes (fin d'été et printemps) conformément aux préconisations nationales et aux règles de l'art alors qu'ANTEA n'en a proposé qu'une.</p> <p>Des prélèvements systématiques sont proposés dans tous les sols des potagers et dans les eaux d'arrosage.</p> <p>S. GARNIER attire l'attention des membres de la réunion sur l'importance des seuils de quantification pour les gaz des sols et les végétaux.</p> <p><u>Sols et végétaux impactés par les retombées atmosphériques (priorité 1) :</u> La FRAPNA avait fourni des éléments sur des valeurs de mercure dans les sols à Jarrie et Champ-sur-Drac (cf. annexe 6 du rapport de la phase 1). Or ces données n'ont pas été exploitées car incomplètes (cf. confirmation par mel des 18 et 29 mai 2017 d'ANTEA à la DREAL : voir pièces jointes). M. POURCHET indique qu'il dispose de documents complémentaires qu'il fournira à la DREAL, à toutes fins utiles, sur trois années supplémentaires. Cependant, compte tenu des conclusions de la phase 1 de l'étude de zone, en particulier sur la fiabilité de ces mesures, l'absence de protocole de prélèvement notamment, il est convenu de ne pas utiliser les mesures FNE dans le cadre de cette étude.</p>	<p>FRAPNA puis DREAL pour transmission</p> <p>BG</p> <p>BG</p>
--	---	--

	<p>Il est toutefois décidé de réaliser une cartographie localisant les valeurs fournies ; S. GARNIER propose de réaliser cette carte. Ceci permettra s'il y a lieu d'investiguer une éventuelle zone qui ressortirait comme impactée, le mercure n'étant pas une substance proposée dans les investigations à mener dans les sols.</p> <p>L'INERIS a transmis par mel du 30 juin 2017 ses remarques sur le cahier des charges (voir en pièces jointes).</p>	
4. Suites à donner	<p><u>POINT FINANCIER :</u> M. BROQUAIRE confirme que certains industriels ont accepté de participer au financement de la démarche à hauteur de 10 000 euros HT. Le financement initial prévu pour la poursuite de la phase 2 était de 80 000 euros sur crédits DREAL. Cette dernière a confirmé pouvoir verser 60 000 euros TTC supplémentaires et potentiellement plus sur crédits PRSE (cette deuxième subvention complémentaire sera confirmée par le siège de la DREAL lors du choix du prestataire qui réalisera les mesures). Le budget disponible à ce stade est de <u>97 255 euros TTC</u>.</p> <p>Compte tenu du budget disponible, il est décidé d'engager la consultation pour le choix du prestataire qui réalisera les investigations sur milieux classés en priorité 1.I. Le COPIL décide de consulter sur la totalité de la priorité 1.I, y compris la 2ème campagne de mesures en juin 2018.</p> <p>Le cahier des charges de BG sera repris pour ne mentionner que les investigations de priorité 1.I. Il sera demandé la remise d'un tableau Excel regroupant les données avec géo-référencement en coordonnées RGF93. Le prestataire participera aux réunions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • une réunion de lancement ; • 2 COPIL dont celui du 9 novembre où le prestataire présentera le programme de ses investigations ; • une réunion publique (à prévoir). <p>La consultation se déroulera de mi-juillet au 18 août. En raison du départ imminent d'Agnès VUKOVIC, la DREAL a sollicité APORA pour effectuer une prestation de suivi complémentaire. APORA accepte et chiffrera cette prestation.</p> <p>Voir planning en pièce jointe</p>	<p>DREAL</p> <p>APORA/DREAL</p> <p>BG</p> <p>APORA/DREAL</p>
5. Prochain COPIL	Prévu le 9 novembre 2017	DREAL